

Rapport de l'Académie européenne des brevets 2021

Annexe au Bilan annuel



Résumé

Le cadre de l'Académie européenne des brevets a été entièrement remanié en 2021. Le plan de la nouvelle Académie se fonde sur la coopération, la certification, la transformation numérique et la modularité. Il a été approuvé en octobre 2021 par le Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets. Ce projet vise à faire de l'Académie une référence d'excellence pour la formation dans le domaine de la propriété intellectuelle (PI).

Le présent rapport fait le bilan des réalisations de l'Académie ces douze derniers mois dans un contexte marqué par des changements significatifs dans le domaine de la formation. 2021 a été une année riche pour l'Académie qui a proposé 2 200 heures de formation dans les domaines de la délivrance des brevets (66 %), du transfert de technologies (26 %) et des litiges en matière de brevets (8 %).

Une étape importante a été franchie en 2021 avec le lancement de l'examen européen de qualification électronique (e-EEQ). Après l'annulation en 2020 de l'examen en raison de la pandémie, près de 3 800 candidats se sont inscrits l'année dernière au nouvel EEQ. Le passage à un format numérique a également aidé l'OEB à atteindre l'objectif de fournir de manière pratique et économique une certification accessible aux professionnels des brevets répartis dans toute l'Europe. L'organisation de l'un des examens professionnels les plus exigeants et les plus prestigieux a été rendu possible grâce à un développement technologique rapide et aux efforts conjoints de nombreux agents de l'OEB, des candidats et des professionnels des brevets.

L'année dernière, les formations proposées via la plateforme numérique d'e-formation de l'Académie ont attiré un nombre record de plus de 23 500 participants. Les inscriptions sur la plateforme d'e-formation ont bondi de 342 % depuis 2019, ce qui reflète la demande croissante de formations en ligne conviviales et économiques en matière de PI.

En vue d'améliorer la portée et les effets du système du brevet européen, l'Académie propose également des formations au personnel des offices nationaux de brevets d'États non contractants dans le cadre des activités de coopération internationale de l'OEB. En 2021, les mandataires originaires de pas moins de 45 États non contractants ont participé aux activités de l'Académie et se sont inscrits sur le portail d'apprentissage en ligne.

La transformation numérique s'est intensifiée en 2021 avec l'offre de six types d'activités de formation virtuelles : conférences, cours, cours magistraux, ateliers, séminaires et visites d'étude. La formation sur la délivrance des brevets se concentre sur l'ensemble de la procédure de délivrance, de l'examen quant à la forme et de la recherche sur l'état de la technique à l'examen quant au fond et aux procédures post-délivrance. Plus de 9 600 participants ont assisté en 2021 à 710 heures de cours et d'auto-apprentissage dans ce domaine.

Afin de promouvoir le transfert de technologies et la diffusion des connaissances dans le domaine de la PI, l'Académie a mis en place l'année dernière un nouveau cadre modulaire d'éducation à la PI, "Du laboratoire au marché". Dix modules de formation alliant théorie et études de cas fondés sur l'expérience de finalistes et de lauréats du Prix de l'Inventeur européen ont spécialement été conçus pour répondre aux besoins des universités technologiques et scientifiques.

Un total de 36 événements ciblant le monde des affaires, les petites et moyennes entreprises et les professionnels de la gestion de la PI se sont également tenus l'année dernière, dont deux manifestations phares qui ont rencontré un grand succès, une conférence portant sur les objets de la recherche ("Search Matters") et l'autre sur la commercialisation des technologies à forte croissance ("High-growth technology business conference").

Dans le domaine des litiges en matière de brevets, l'Académie s'est associée au comité préparatoire de la juridiction unifiée du brevet (JUB) afin de fournir une troisième série de formations de base sur la brevetabilité et la contrefaçon pour les juges candidats à la JUB. Elle a également compilé une nouvelle base de données relative à la mise en œuvre des brevets qui permet aux utilisateurs de rechercher et de comparer les mesures et les procédures de mise en œuvre des brevets au niveau national.

Dans le cadre de la préparation du lancement en 2022 de la certification relative à la gestion du brevet européen, l'Académie a conçu un programme et commencé à élaborer des supports d'apprentissage. Cette certification harmonisée pourra être obtenue par tous les agents des formalités qui travaillent dans les États membres de l'Organisation européenne des brevets, ce qui permettra de créer un réseau de connaissances entre les agents des formalités hautement qualifiés afin de soutenir les professionnels des brevets.

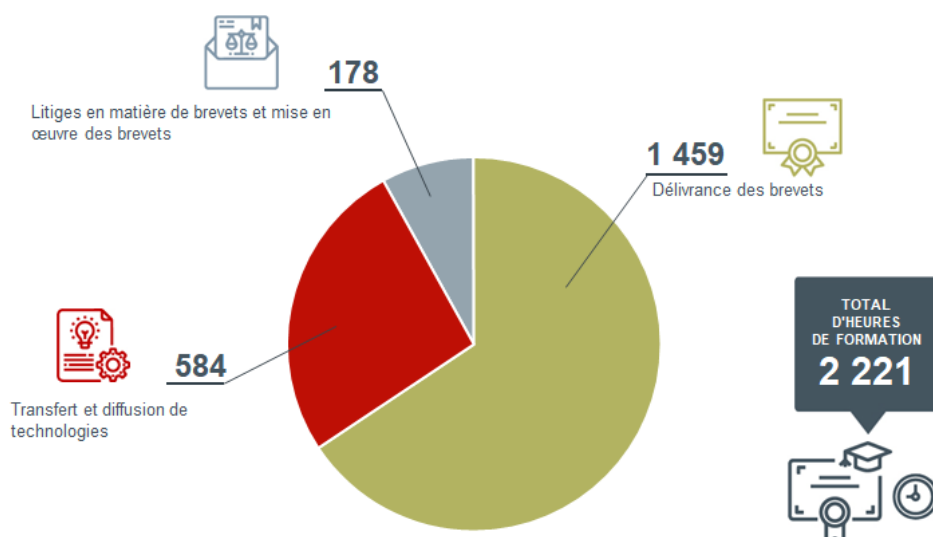
Sommaire

Résumé	2
1. Portée	5
2. Modernisation des structures de l'Académie européenne des brevets	10
3. Les quatre piliers du plan pour l'Académie européenne des brevets	10
3.1 Transformation numérique	11
3.2 Coopération	12
3.3 Modularité	13
3.4 Certification	15
4. Associer innovation et apprentissage	16
5. Activités dans les trois domaines	19
5.1 Délivrance des brevets	19
5.2 Transfert et diffusion de technologies	21
5.3 Litiges en matière de brevets et mise en œuvre des brevets	23
6. Conclusion	25

1. Portée

En 2021, l'Académie européenne des brevets a mis en place et dispensé 2 221 heures de formation sur les brevets, ce qui représente une augmentation de 420 heures par rapport à 2020. 66 % de ces heures ont été consacrées au domaine de la délivrance des brevets, 26 % au domaine du transfert et de diffusion de technologies et 8 % au domaine des litiges en matière de brevets et à la mise en œuvre de ces derniers.

Figure 1 – Nombre total d'heures de formation

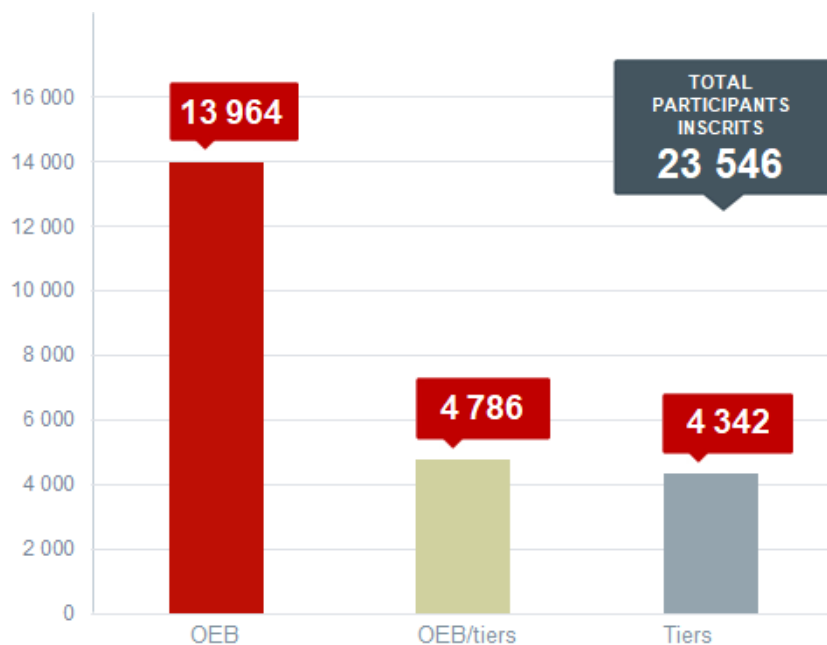


Source : OEB

Le nombre de participants inscrits aux formations de l'OEB, aux cours organisés conjointement par l'OEB et des tiers et aux événements de tiers cofinancés par l'Office a atteint le chiffre record de 23 546 personnes. Un décompte par domaine indique que 57 % d'entre eux se sont inscrits à des sessions sur la délivrance des brevets, 40 % à des sessions sur le transfert et la diffusion de technologies et 3 % à des sessions sur les litiges en matière de brevets et la mise en œuvre de ces derniers.

En 2021, la plateforme d'e-formation a enregistré 2 221 heures de formation, 23 546 participants inscrits et 15 737 utilisateurs actifs.

Figure 2 – Nombre de participants inscrits selon l'organisateur de la formation



Source : OEB

La plateforme d'e-formation de l'Académie européenne des brevets joue un rôle essentiel dans la fourniture d'activités de formation en ligne à des utilisateurs du monde entier. Le 31 décembre 2021, la plateforme comptait 15 737 utilisateurs actifs présents dans 138 pays, dont 70 % dans les États membres.

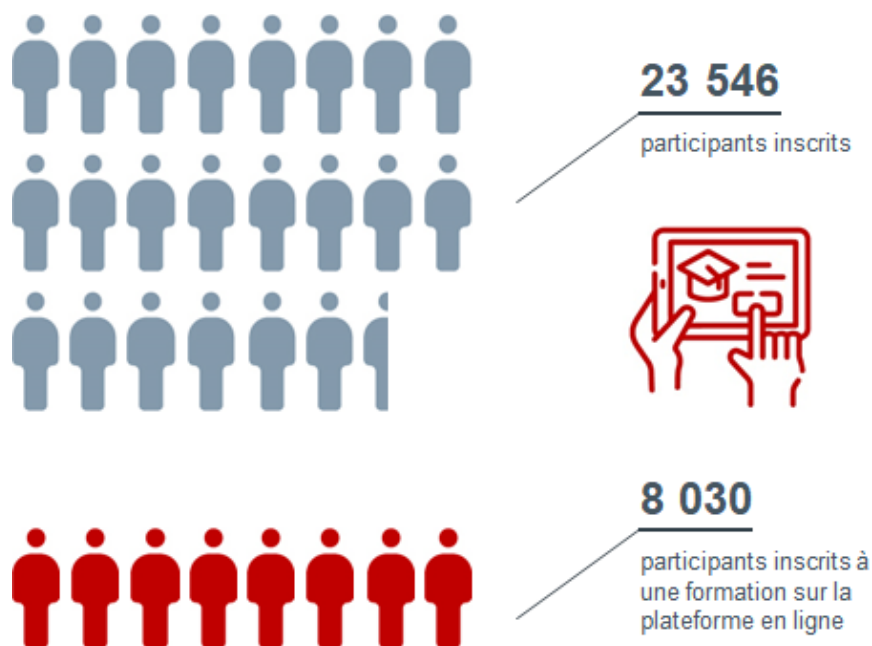
Figure 3 – Répartition par État membre des utilisateurs inscrits sur la plateforme d'e-formation (en pourcentage)



Source : OEB

Par ailleurs, 8 030 participants se sont inscrits à des cours en ligne requérant une inscription qu'ils peuvent suivre à leur propre rythme.

Figure 4 – Nombre de participants inscrits aux formations générales et d'utilisateurs de la plateforme d'e-formation

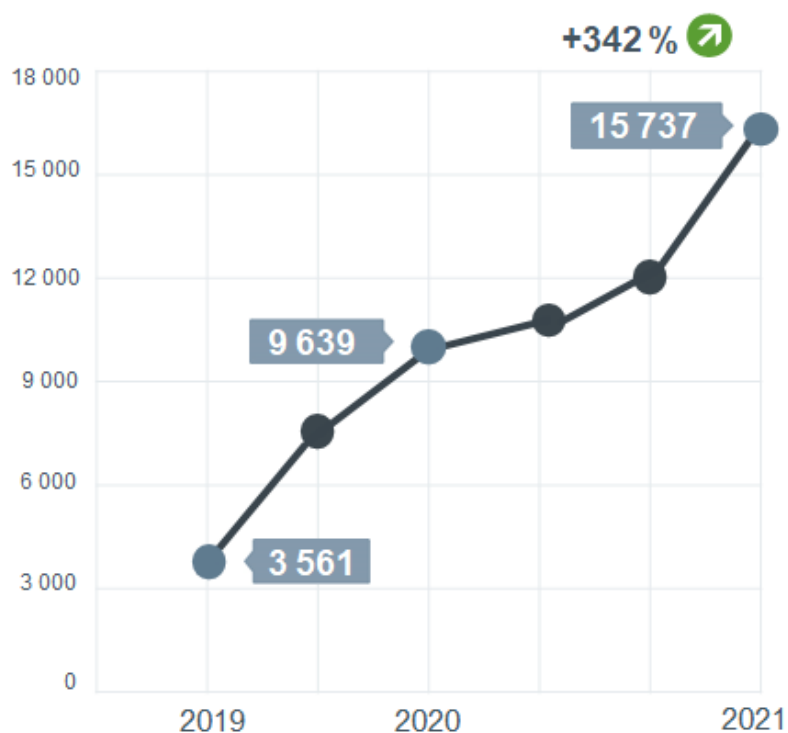


Source : OEB

L'augmentation importante des inscriptions via le portail d'e-formation qui avait déjà été observée en 2020 s'est poursuivie en 2021 avec 6 088 nouveaux utilisateurs. Pendant ces deux années, les inscriptions d'utilisateurs ont augmenté de 342 %.

En 2021, 8 030 personnes se sont inscrites à une formation sur la plateforme d'e-formation et 6 088 nouveaux utilisateurs se sont inscrits sur le portail d'e-formation.

Figure 5 – Augmentation du nombre d'utilisateurs inscrits au centre d'e-formation de l'Académie européenne des brevets



Source : OEB

En 2021, 1 800 000 pages ont été consultées dans l'environnement d'apprentissage de l'OEB, chiffre qui inclut les activités de formation externes et l'EEQ. En outre, la plateforme d'e-formation à elle seule a été consultée 1 000 000 de fois.

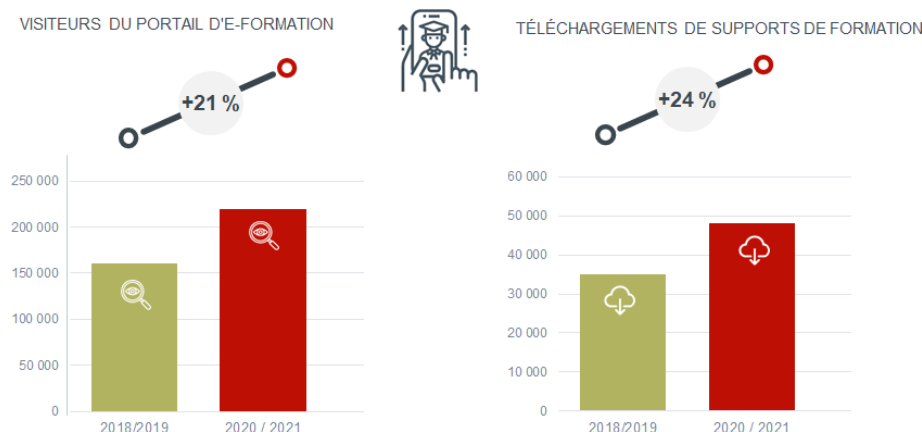
Figure 6 – Pages vues des environnements d'apprentissage de l'OEB



Source : OEB

La tendance à la hausse constatée à partir de 2019 en ce qui concerne l'utilisation de la plateforme d'e-formation se poursuit. Le nombre élevé de consultations s'est accompagné d'un nombre important de supports pédagogiques téléchargés. En 2021, une augmentation de 24 % a été observée par rapport aux années 2018/19, avant la pandémie.

Figure 7 – Portail d'e-formation : visiteurs et téléchargements

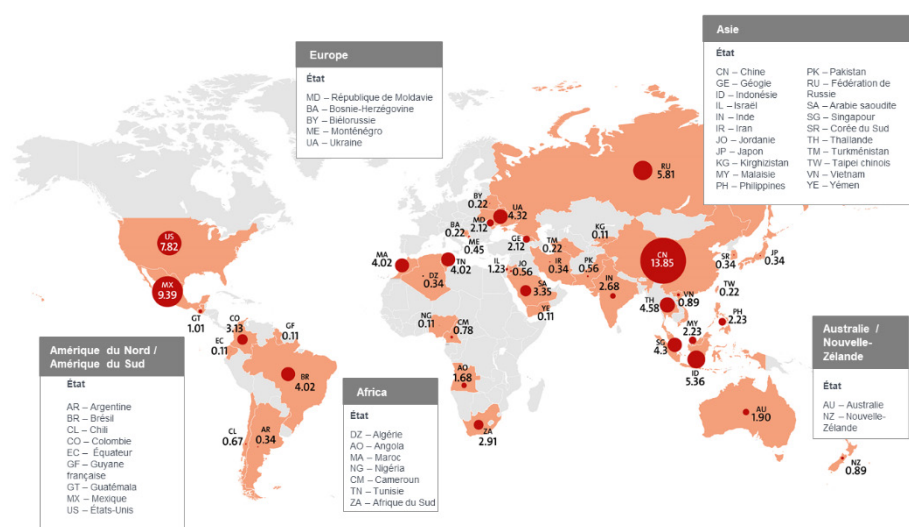


Le nombre de visiteurs du portail d'e-formation et les téléchargements de supports de formation ont augmenté respectivement de 21 % et 24 % en 2020-2021.

Source : OEB

L'un des objectifs mentionné dans le document CA/64/21 est d'améliorer l'impact et la portée de l'Académie européenne des brevets. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de promouvoir les activités de l'Académie et d'attirer des participants au-delà des frontières des États membres. Dans le cadre de la coopération internationale de l'OEB, une formation est proposée aux agents des offices nationaux des États non-contractants, notamment les États autorisant l'extension ou la validation des brevets européens ainsi que ceux qui s'associent à l'Office dans le cadre du partenariat renforcé. En 2021, les mandataires de pas moins de 45 États non contractants ont participé à des activités organisées par l'Académie européenne des brevets.

Figure 8 – Amélioration de l'impact et de la portée de l'Académie européenne des brevets : répartition en fonction de la nationalité des participants aux événements en direct de l'Académie



Source : OEB

2. Modernisation des structures de l'Académie européenne des brevets

La révision de la gouvernance de l'Académie européenne des brevets a été annoncée dans le Plan stratégique 2023. Ce processus s'est concrétisé en octobre 2021, lorsque le Conseil d'administration a approuvé la réforme de l'Académie. Le Président a présenté au Conseil d'administration un rapport exhaustif sur l'Académie, un compte-rendu des activités passées et futures ainsi que la possibilité de mettre en place des groupes de travail dans chaque État membre et de créer des comités d'experts et des certifications en matière de formation aux brevets dans le cadre du Comité "Soutien technique et opérationnel" (CSTO).

En interne, trois grands domaines de formation dédiés à la délivrance des brevets, au transfert et aux litiges ont été mis en place en 2021. Ils ont été conçus pour représenter le cycle de l'innovation par les brevets. Cette structure a favorisé le développement de produits et de trajectoires d'apprentissage qui recoupent des domaines et des publics différents, satisfaisant ainsi aux besoins des parties prenantes intéressées par plusieurs domaines spécifiques.

Les nouvelles structures tiennent également compte de la modernisation du programme de formation de l'Académie, mettant en œuvre des formations fondées sur les quatre piliers décrits dans le présent rapport, sept activités pédagogiques harmonisées et des formats de formation en ligne.

Nouvelles fonctions
pour le Conseil
d'administration, le
CSTO et les comités
Formation sur les
brevets et
Certification à
compter
d'octobre 2021

3. Les quatre piliers du plan pour l'Académie européenne des brevets

Le *plan pour l'Académie européenne des brevets* a créé un cadre pour la conception et la mise en œuvre de formations sur les brevets fondé sur quatre piliers, à savoir la coopération, la transformation numérique, la certification et la modularité. Ces piliers ainsi que des activités pédagogiques ont été ajoutées au catalogue 2021 des activités de formation. Les produits d'apprentissage et les projets pédagogiques ont été développés via une approche matricielle qui associe les groupes de parties prenantes et les domaines thématiques dédiés à la délivrance des brevets, au transfert de technologies et à la mise en œuvre des brevets.

Figure 9 – Trois domaines de formation qui s'adressent à un public large

Domaines de formation	Publics : Professionnels	Institutionnels
Délivrance des brevets	- examinateurs de brevets agents des formalités/assistants juridiques - conseils en brevets agents des formalités/assistants juridiques	- offices nationaux de brevets - cabinets de conseils en brevets organisations professionnelles de conseils en brevets et d'agents des formalités
Transfert et diffusion de technologies	- universitaires gestionnaires de la PI étudiants et doctorants chercheurs - gestionnaires de la PI PDG et responsables	- universités centres de recherche associations pour le transfert de technologies PATLIB - associations pour le transfert de technologies PME associations d'entreprises
Mise en œuvre des brevets et litiges en matière de brevets	juges juristes procureurs conseils en brevets	tribunaux associations de la PI organisations professionnelles

Source : OEB

3.1 Transformation numérique

La transformation numérique s'est poursuivie en 2021 afin de multiplier les opportunités d'atteindre les utilisateurs et d'augmenter l'impact dans le monde du système du brevet européen. Les moyens permettant de dispenser les formations, les méthodologies et les résultats ont été conçus et mis en œuvre dans l'environnement numérique en vue de supprimer les barrières physiques et les coûts qui y sont associés. Des formats virtuels innovants, de nouveaux outils, événements et programmes ont été mis en œuvre et rendus accessibles en tant qu'infrastructure et ressources destinées à l'usage de tiers.

Figure 10 – Environnement d'apprentissage numérique

Learning

Overview of EPO training offering
Online seminar
10 March 2022
[Register now](#)

Learning resources by interest

- > Searching for patents
- > Applying for a patent
- > Law and practice
- > IP in business

Learning resources by profile

- > Enterprises
- > EQE candidates
- > Judges
- > National patent offices
- > Patent attorneys
- > Universities, research centres and TTOs

European qualifying examination (EQE)

The EQE tests candidates' knowledge and ability to represent applicants before the EPO.

- > About the EQE
- > Training for the European qualifying examination

Materials & programmes

- For universities +
- For businesses +
- For lawyers and patent attorneys +

Independent learning

[E-Learning Centre](#)

Source : OEB

L'ensemble des activités de l'Académie ont été transposées dans un environnement virtuel et le format des sessions de formation a encore été adapté pour mieux satisfaire aux exigences de l'apprentissage en ligne. Une écoute attentive et une certaine flexibilité ont été nécessaires afin de modifier le programme. Outre les activités individuelles qui ont été mises en œuvre, plus de 35 nouveaux cours ont été créés dans le Système de gestion de l'apprentissage.

Après les mesures prises en 2020 pour répondre à la pandémie, 2021 a donné lieu à la consolidation des formats des différentes activités pédagogiques visant à simplifier l'interaction entre les utilisateurs et à standardiser le programme de formation. Des événements basés sur un cours magistral ont été organisés dans un format plus léger, sur simple inscription et en étant diffusés sur Zoom. L'environnement Moodle a été modifié afin d'héberger des activités où l'interaction avec les supports, les participants et les tuteurs est plus exigeante.

En 2021, des critères ont été définis afin de parvenir à une intégration plus étroite de la plateforme du Système de gestion de l'apprentissage sur le site epo.org. La mise en œuvre technique a commencé en vue de déployer le nouveau cadre en 2022. Les utilisateurs trouveront le programme de formation complet sur le nouveau portail d'apprentissage et pourront naviguer de manière fluide entre l'authentification, l'inscription et les contenus des cours, et ouvrir à leur tour un tableau de bord contenant l'historique de leur apprentissage.

En 2021 également, l'Académie a expérimenté l'utilisation de nouveaux outils de création permettant d'élaborer des modules d'e-formation autonomes avec des éléments médias et des sections interactives. De même, une série de mesures a été mise en œuvre dans le but d'améliorer la participation, avec notamment des groupes plus petits, de nouveaux formats, des examens blancs, une utilisation poussée du chat et des fonctions de sondage ainsi qu'une combinaison de sessions plénières et de séances de groupes.

La transformation numérique a permis à l'Académie européenne des brevets de s'adresser à un public cible plus large que d'habitude. Outre la suppression des barrières physiques pour pouvoir participer, il existe d'autres facteurs qui expliquent cette expansion. Diverses activités sont désormais diffusées en direct en interne et la plupart des cours en ligne sont en accès libre sur la plateforme d'e-formation de l'Académie, ce qui permet d'accéder aux formations à tout moment depuis n'importe quel lieu.

3.2 Coopération

La coopération facilite la mise en place de programmes personnalisés qui répondent aux besoins de publics variés, rendent les activités plus attrayantes et assistent les tiers dans la mise en œuvre de programmes de formation. La coorganisation de formations ainsi que l'échange d'experts et d'informations garantissent la complémentarité des formations proposées par différentes parties prenantes.

Les accords de coopération bilatérale signés en 2021 avec les États membres concernent pour une très large part des formations et des activités pédagogiques. Des associations professionnelles, des centres de formation et des institutions publiques sont largement représentés dans les actions de coopération.

Les principaux éléments et objectifs du programme de formation du réseau européen en matière de brevets ont été présentés pendant l'Info Day, la réunion annuelle sur la coopération et lors de la première réunion du CSTO à laquelle l'Académie a participé. Par ailleurs, la coopération s'est poursuivie via des échanges dans le cadre d'activités de formation, la lettre d'information mensuelle, des réunions bilatérales et la procédure de consultation sur les nouvelles structures de l'Académie européenne des brevets.

La coopération avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) a débouché sur l'organisation de deux séminaires en ligne ouverts au public (sur la PI dans le monde du cinéma et sur la PI dans la technologie des emballages) et sur la participation de l'EUIPO à la semaine d'apprentissage de l'OEB, à l'atelier sur l'e-formation destiné aux offices nationaux et dans le cadre du programme de recherche académique. En novembre 2021, les organisations ont tenu leur première réunion conjointe avec les agents responsables de la formation dans les offices nationaux.

En 2021, cette coopération a également eu des répercussions en interne. L'Académie s'est appuyée sur l'expertise d'examineurs de brevets, d'agents des formalités et de juristes qui sont intervenus en tant que rédacteurs de supports et intervenants dans le cadre des activités de l'Académie. Les chambres de recours ont également partagé leur expertise. De nombreuses activités de l'Académie ont été rendues possibles grâce à la coopération étroite avec d'autres unités de l'Office, notamment la DG 1, l'Académie des talents, l'Unité de l'économiste en chef et l'unité Connaissance des brevets et Communication. Un objectif important était de maximiser la collaboration entre les deux académies de l'OEB. Il s'agissait de regrouper des supports et des formateurs, de partager une expertise en matière de compétences et de technologies, de développer ensemble des contenus et de mettre en œuvre un seul système de gestion des données pour la production de contenus. La collaboration entre les deux académies sera encore renforcée l'année prochaine.

Les États membres sont les principaux destinataires de la coopération en matière de formation et de pédagogie, avec l'EUIPO, les instituts de formations et les associations professionnelles.

3.3 Modularité

La modularité facilite l'acquisition de connaissances en structurant des unités courtes et spécialisées en parcours thématiques pouvant être cumulés. Les participants peuvent personnaliser leur trajectoire d'apprentissage en ajoutant de petites unités tirées du portefeuille de formations, de sorte que celle-ci peut être communiquée de manière souple, cumulative, efficace et simple. Un programme de formation modulaire et quantifiable repose sur une conception approfondie et des objectifs d'apprentissage clairement définis.

Le développement de contenus composant une base de connaissances hiérarchisée et couvrant l'ensemble des domaines relatifs à la formation d'examineurs de brevets a fait d'importants progrès en 2021, ce qui permet de maximiser les possibilités de réutilisation des supports de formation. Des modules d'e-formation indépendants contenant des éléments médias et des parties interactives permettant à l'utilisateur d'approfondir certains contenus ont également été développés en 2021 pour des institutions académiques. Ils peuvent être utilisés dans le cadre d'un apprentissage autonome ou dans le cadre de programmes universitaires.

L'outil de conception de cours, les modules d'e-formation et les parcours d'apprentissage favorisent la modularité, ce qui permet d'avoir un programme de formation souple, cumulatif et efficace facile à communiquer.

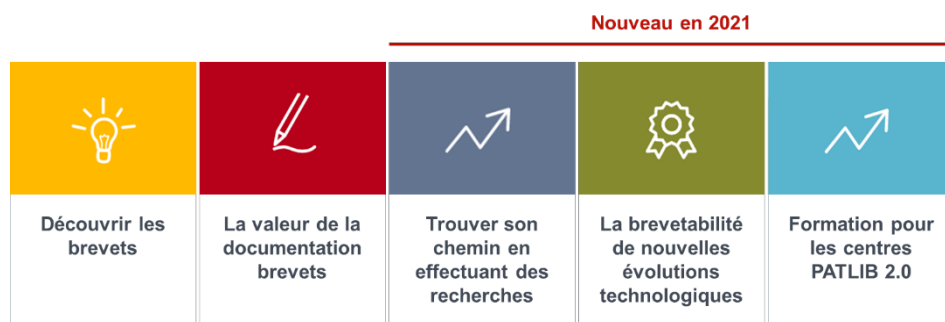
Figure 11 – Modules de formation en matière de PI destinés aux institutions académiques

Partie I		Niveau	Durée
Module 1	Introduction à la PI	Niveau débutant	15 h
Module 2	Informations essentielles relatives aux brevets	Niveau débutant	20 h
Module 3	Introduction à l'information brevets	Niveau débutant	10 h
Module 4	Pratique en matière d'information brevets	Niveau débutant	15 h
Module 5	Développer une stratégie en matière de PI	Niveau débutant	15 h
Partie II		Niveau	Durée
Module 1	Délivrance des brevets	Niveau avancé	20 h
Module 2	Mise en oeuvre des brevets	Niveau avancé	15 h
Module 3	Recherche et évaluation de technologies	Niveau avancé	10 h
Module 4	Commercialisation de la PI	Niveau avancé	20 h
Module 5	Utilisation des DPI	Niveau avancé	10 h

Source : OEB

Les parcours thématiques, qu'ils soient en accès libre ou restreint, ont également été développés en 2021. Les parcours d'apprentissage sont des séquences de cours recommandées qui permettent d'approfondir ses connaissances dans un domaine particulier. Trois nouveaux parcours d'apprentissage (Trouver son chemin en effectuant des recherches, La brevetabilité de nouvelles évolutions technologiques et le parcours de formation PATLIB) sont venus s'ajouter aux deux parcours existants (Découvrir les brevets et La valeur de la documentation brevet).

Figure 12 – Parcours d'apprentissage



Source : OEB

3.4 Certification

Le caractère modulaire du programme de l'Académie européenne des brevets et l'harmonisation de son contenu conformément aux normes de la certification européenne vise à inciter les universités et les centres de formation à intégrer les formations de l'Académie dans leurs programmes officiels. Les discussions sur une telle reconnaissance formelle se sont concrétisées dans plusieurs cas.

Une deuxième initiative a été lancée en 2021 afin de répondre aux besoins et aux codes des universités avec un projet de soutien au développement de contenus. Couvrant un spectre large de sujets et de domaines, des universités prestigieuses élaborent et introduisent un contenu intéressant dans le domaine de l'innovation et des brevets dans le cadre de leurs programmes officiels.

Actuellement, l'Académie européenne des brevets délivre des certificats d'inscription, de présence et de réussite pour les activités de formation, les certificats de réussite étant remis suite à un test. Ces certificats sont susceptibles d'intéresser les agents en brevets ainsi que d'autres publics afin de satisfaire aux exigences relatives à la formation professionnelle continue.

En 2021, l'Académie a conçu le programme et commencé à rédiger les supports de formation visant à soutenir la mise en œuvre de la certification relative à la gestion du brevet européen. Il couvrira les aspects formels et administratifs de la procédure en matière de brevets, du point de vue des agents des formalités qui exercent en libéral, auprès de l'OEB ou auprès des offices de brevets des États membres.

L'EEQ est considéré comme une référence en termes de qualité pour le système du brevet européen et la profession d'agents de brevets. En 2021, un nombre record de 3 733 candidats se sont inscrits à l'EEQ, dont 2 000 n'avaient pas pu passer l'examen l'année précédente. La session 2020 de l'EEQ avait dû être annulée en raison de la pandémie. Auparavant, l'EEQ se composait d'examens écrits, sur site, organisés dans 13 centres répartis dans toute l'Europe.

Avec la transformation numérique de l'OEB qui s'est accélérée en raison de la pandémie de COVID-19, les candidats ont pu passer l'examen en 2021 en utilisant un ordinateur dans un lieu de leur choix. Le processus permettant la tenue d'un tel examen a été engagé en juin 2020, avec la décision relative à la faisabilité de la tenue en ligne de l'EEQ à l'été 2020. Il a ensuite fallu choisir un système et le modifier en vue de satisfaire aux caractéristiques et aux normes de surveillance de l'EEQ. Puis les dispositifs de sécurité ont été renforcés et adaptés aux épreuves de 2020. Le choix d'adapter certaines épreuves a également dû être pris en considération et faire l'objet d'une décision. En même temps, des solutions alternatives ont dû être trouvées au cas où l'e-EEQ ne pourrait avoir lieu. Bien sûr, les candidats devaient également tester le système très en amont de l'examen.

Les décisions et mesures énumérées ci-dessus ont permis de mettre en place l'un des examens en ligne les plus complets qui soient, comme le montre l'image ci-dessous, avec trois lignes de surveillance des candidats, au niveau audio, au niveau de l'image et de l'ordinateur. Un total de 130 pages d'examen ont été mises à disposition simultanément dans les trois langues officielles de l'OEB. Les candidats ont pu utiliser des ressources électroniques sous la supervision d'une équipe de 80 surveillants qui ont fourni une assistance et des conseils techniques. Cette expérience profitera à la nouvelle certification qui vise à délivrer au deuxième semestre 2022 une certification au niveau européen aux assistants juridiques ou aux agents des formalités.

Figure 13 –EEQ 2021



Source : OEB

4. Associer innovation et apprentissage

Le mandat du Plan stratégique 2023 prévoit le rapprochement de l'innovation et de l'apprentissage. À cette fin, l'Académie européenne des brevets a modernisé ses méthodes, ses formats et ses ressources pédagogiques. Elle a également intensifié la recherche dans le domaine de la formation à la PI. La recherche des besoins et des exigences des utilisateurs a abouti au développement de contenus intégrés dans les cours, de modules et de parcours d'apprentissage, avec notamment des vidéos, des infographies et des activités qui illustrent la volonté d'innover et rendent l'expérience d'apprentissage attrayante et effective.

Outre les ressources pédagogiques pour les cours, l'Académie a préparé le lancement d'une série d'outils qui seront livrés en 2022, à savoir un outil automatisé de conception de cours, un outil comparatif automatisé de mise en œuvre des brevets, une série d'études de cas sur les litiges en matière de brevets, une série d'e-books et l'extension de la série de podcasts.

Le contenu de l'outil de conception de cours se compose de scripts, d'exercices et de présentations PowerPoint, et couvre 11 grands sujets, divisés en 92 concepts décrits dans plus de 600 unités de connaissance correspondant à trois niveaux de difficulté. Les unités de connaissance sont indépendantes et peuvent être réutilisées à discrétion lors de la mise en place d'un cours, en fonction des parcours définis dans les différents programmes.

L'outil de conception de cours :
11 grands sujets
92 concepts
600 unités de connaissances

En ce qui concerne les litiges en matière de brevets et la mise en œuvre des brevets, un outil récemment développé a été introduit en 2021. Il se compose d'une base de données en ligne de comparaison de la mise en œuvre des brevets qui vise à faciliter la recherche et la comparaison des procédures et des mesures de mise en œuvre des brevets décidées à l'échelle nationale afin d'exécuter les ordres émis dans le contexte de droits associés aux brevets.

La pertinence des ressources pédagogiques au format audio en tant qu'outil pour compléter d'autres produits s'est accrue. À la fin 2021, 19 podcasts avaient été produits conjointement avec la direction principale Communication, de nouveaux thèmes ont été traités comme les brevets dans certains domaines techniques et les résultats du programme de recherche académique ; une série sur la commercialisation de la PI a été produite ainsi qu'une série sur les nouvelles études de cas relatives au transfert de technologies.

Figure 14 –Un exemple : Talk Innovation



Podcasts de l'OEB élaborés conjointement avec la direction principale Communication

Source : OEB

Deux nouvelles séries de publication étaient également en cours d'élaboration afin de compléter les ressources pédagogiques. Une série de 15 e-books associant cours et supports porteront sur les travaux pratiques et la conception de cours. Il y aura également des manuels de formation dans le domaine de la délivrance des brevets, du transfert et de la mise en œuvre auxquels s'ajoutera une nouvelle série d'études de cas sur les contrefaçons de brevet adaptées à un usage en tant que ressources pédagogiques.

Un nouveau cadre a été défini et le cinquième appel à projets pour le programme de recherche académique a été lancé. L'objectif est d'améliorer son impact et de générer des résultats tangibles, en impliquant activement les départements de l'OEB concernés. Le nouveau programme vise à promouvoir une recherche en matière de PI sur le long terme à impact fort, à favoriser la recherche collaborative et à étendre le réseau de recherche en matière de PI. Deux axes ont été définis pour élargir les sujets, "Les nouvelles frontières de l'innovation" et "Les technologies numériques pour la PI". S'appuyant sur l'analyse de dix pairs examinateurs, un comité scientifique a formulé des recommandations pour la sélection finale. Dans le cadre du programme de recherche académique également, a eu lieu en janvier 2021 l'atelier annuel dudit programme.

Figure 15 – Programme de recherche académique



The screenshot displays the EPO website's 'Programme de recherche académique (ARP)' page. The header includes the EPO logo and navigation links like 'Recherche', 'Site web', and 'Brevets'. The main navigation bar contains links such as 'Accueil', 'Recherche de brevets', 'Demander un brevet', 'Informations juridiques', 'Actualités et événements', 'Formation', and 'Découvrez-nous'. The breadcrumb trail reads: 'Home > Formation > Documents & programmes > Programme de recherche académique'.

Programme de recherche académique

FAQ

Projets de recherche finalisés

Projets de recherche en cours

Best of Search Matters

Licences obligatoires en Europe

Guide de préparation à l'EEQ

Guide des inventeurs

Kit d'enseignement sur la PI

Manuel de conception de cours sur la PI

Exercice et défense des droits de brevet en Europe

Litiges en matière de brevets en Europe

Pan-European Seal

PME

Manuel de formation à la terminologie

Compétences des juridictions européennes pour les litiges en matière de brevets

Programme de recherche académique (ARP)

Imprimer Partagez

Contact

- > Inscription au service d'alerte pour les événements pédagogiques

Tous les candidats devraient être informés des résultats de la sélection d'ici fin février 2022.

L'OEB reconnaît combien il est important de disposer d'une recherche de qualité sur les questions de propriété intellectuelle (PI) liées aux brevets, pour informer les décideurs publics et privés, dans un contexte où les actifs immatériels, l'innovation et les droits de propriété intellectuelle sont devenus des éléments clés de l'économie. Par ce programme de recherche mis en place en 2017, l'OEB entend notamment encourager la recherche universitaire sur la PI et promouvoir la diffusion des résultats de recherche.

Avis

- > Résultats de tous les projets de recherche finalisés en 2017 et 2018, ainsi que les vidéos et les podcasts des chercheurs

Voir aussi

- > FAQ

Source : OEB

5. Activités dans les trois domaines

5.1 Délivrance des brevets

Les formations dans le domaine de la délivrance des brevets mettent l'accent sur l'ensemble de la procédure de délivrance des brevets, de l'examen quant à la forme et de la recherche sur l'état de la technique à l'examen quant au fond et aux procédures post-délivrance. Les deux principaux publics visés sont (i) les agents des offices nationaux, les institutions étatiques et les organismes du secteur public et (ii) les mandataires agréés et les assistants juridiques.

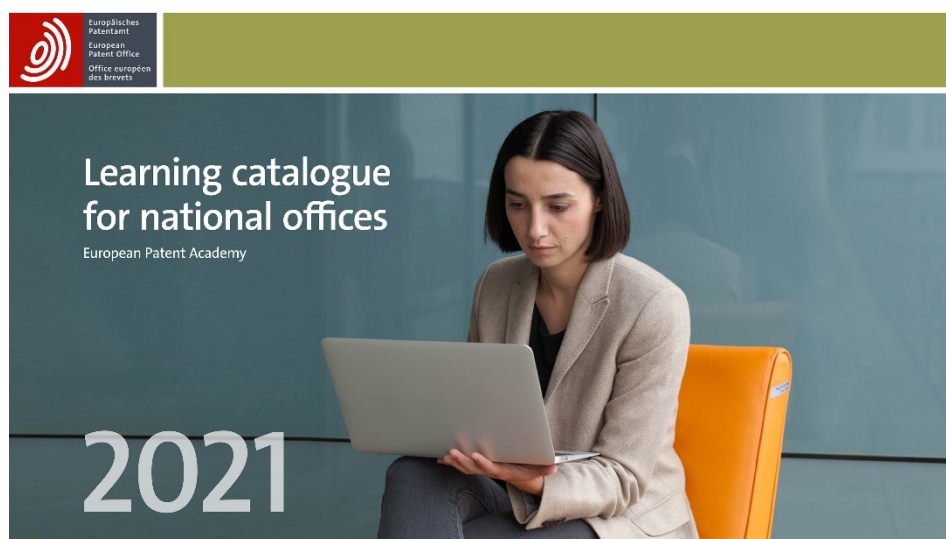
73 formations ont été proposées dans ce domaine, ce qui représente au total 710 heures de cours magistraux et d'apprentissage en autonomie, auxquelles ont assisté 9 644 participants. Les réponses aux demandes de cours magistraux ont concerné un public de 3 261 personnes. De plus, la plateforme d'e-formation de l'Académie a proposé 458 ressources de formation dans le domaine de la délivrance des brevets, allant de cours suivis par les participants à leur propre rythme aux cours magistraux enregistrés, soit un total de 749 heures de formation.

On estime qu'en 2021, plus de 6 252 participants ont eu accès à des ressources de formation sur inscription. Le système ne permet pas de comptabiliser les consultations des modules d'e-formation en accès libre.

Le programme de formation 2021 destiné aux offices nationaux de brevets a été conçu sur la base des retours reçus dans le cadre de la consultation relative aux activités et aux méthodologies de formation organisée en 2020. Ce programme avait pour objectif prioritaire de garantir l'implication et l'engagement des participants. 43 activités de formation au total ont été proposées aux offices nationaux : des cours et des séminaires avec tutorat (19), des événements P07 inversés (5), des conférences (5), des ateliers (3) ainsi que des cours suivis par les participants à leur propre rythme (11).

Programme destiné
aux offices
nationaux :
5 560 participants
43 événements de
formation
141 heures de cours
magistraux
272 heures d'étude en
autonomie

Figure 16 – Catalogue 2021 des formations destinées aux offices nationaux



Source : OEB

L'Académie a adapté les formats proposés aux exigences des offices nationaux, avec des programmes tutorés, des plateformes d'échanges avec les offices nationaux, des académies en ligne récemment développées proposant des cours en autonomie en amont des sessions en ligne, une série d'ateliers techniques focalisés sur des questions techniques et procédurales spécifiques ainsi qu'une série de séminaires spéciaux combinant sessions théoriques et pratiques.

Figuraient parmi les formations les deux ateliers de l'e-Académie, les programmes de formation tutorés sur la clarté, l'absence d'unité, la nouveauté et l'activité inventive, EPOQUE Net ainsi que six sessions se rapportant au projet Cooperative Patent Classification. Le Common Search Tool a également été présenté aux États membres participants, des séminaires autonomes ont été organisés sur les compétences en matière de communication en ligne ainsi que trois ateliers d'experts, avec notamment un échange sur les meilleures pratiques dans le domaine de l'e-formation. Par ailleurs, trois conférences ont été organisées : l'une présentant les progrès de la convergence des pratiques, l'autre sur l'intelligence artificielle et la troisième sur l'année de formation des examinateurs de brevets consacrée aux technologies convergentes.

Deux autres conférences ont été organisées pour les agents des offices nationaux de brevets et les autres publics intéressés. La première était consacrée à deux décisions majeures de la Grande Chambre de recours et la deuxième aux technologies émergentes dans le domaine de la santé. Cinq plateformes d'échanges ont été organisées conjointement avec les offices nationaux de brevets, avec une première journée réservée à un public interne au sein de l'office national de brevets et la deuxième journée ouverte au grand public. Les utilisateurs du système du brevet européen ont également pu bénéficier de formations sur le dépôt en ligne 2.0 dans les trois langues officielles de l'OEB. Un séminaire généraliste sur le système du brevet européen du dépôt à la délivrance a également eu lieu.

En ce qui concerne les activités dédiées aux mandataires agréés, une plus grande place a été accordée au passage au numérique. Les conférences phares "Examination Matters" et "Opposition Matters", récemment introduites en 2020, ont été très appréciées. Fortes de leur succès, elles ont été recyclées plus tard dans l'année avec des présentations d'examineurs de l'OEB, de juristes, de conseils en brevets et de juges, touchant un public de 600 participants.

La formation sur le
dépôt en ligne 2.0
a attiré
2 694 participants

Conseils en brevets :
4 084 participants
30 évènements de
formation
97 heures de cours
magistraux
200 heures
d'apprentissage en
autonomie

Figure 17 – Catalogue 2021 des formations destinées aux conseils en brevets



Source : OEB

Les cours et les séminaires organisés ont englobé la série de cours magistraux Guidelines2Day, des séminaires sur le Traité de coopération en matière de brevets abordant les dernières actualités et des sujets plus complexes ainsi que la cours "Behind the scenes" qui permet aux conseils en brevets de découvrir le travail des examinateurs de l'OEB et des membres des chambres de recours. Ont également été introduits de nouveaux séminaires qui couvrent les nouvelles technologies, notamment la rédaction de brevets sur les inventions mises en œuvre par ordinateur.

L'Académie a également apporté son soutien à l'organisation de formations sur des sujets actuels, avec notamment l'atelier "Adaptation de la description" et la conférence "L'intelligence artificielle du point de vue d'un praticien de brevet" qui ont attiré de nombreux participants. En raison d'une forte demande, la conférence sur l'intelligence artificielle a donné lieu à l'organisation d'événements similaires. C'est également ce qui s'est passé pour la formation sur les procédures orales sous forme de visioconférence, pour laquelle ont été organisées une série de cours magistraux, un séminaire et un atelier ainsi que des simulations.

5.2 Transfert et diffusion de technologies

Le domaine du transfert et de la diffusion de technologies se concentre sur les universités et les institutions de l'enseignement supérieur, les autres structures d'enseignement, les petites et moyennes entreprises (PME) et les jeunes pousses. L'objectif poursuivi est de sensibiliser le public en formant la prochaine génération d'ingénieurs, de chercheurs, de managers et de chefs d'entreprise et en aidant les entreprises à exploiter de manière optimale le système de la PI.

En 2021, l'Académie européenne des brevets a soutenu 46 activités de formation organisées par les universités et les réseaux concernés. L'accent a été mis sur le renforcement de la coopération avec les universités participant au programme de stages professionnels "Pan-European Seal". Grâce à ce soutien, un grand nombre de nouvelles universités techniques ont rejoint le programme.

Milieus universitaires :
 2466 participants
 46 événements de formation
 153 heures de cours magistraux
 38 heures d'apprentissage en autonomie

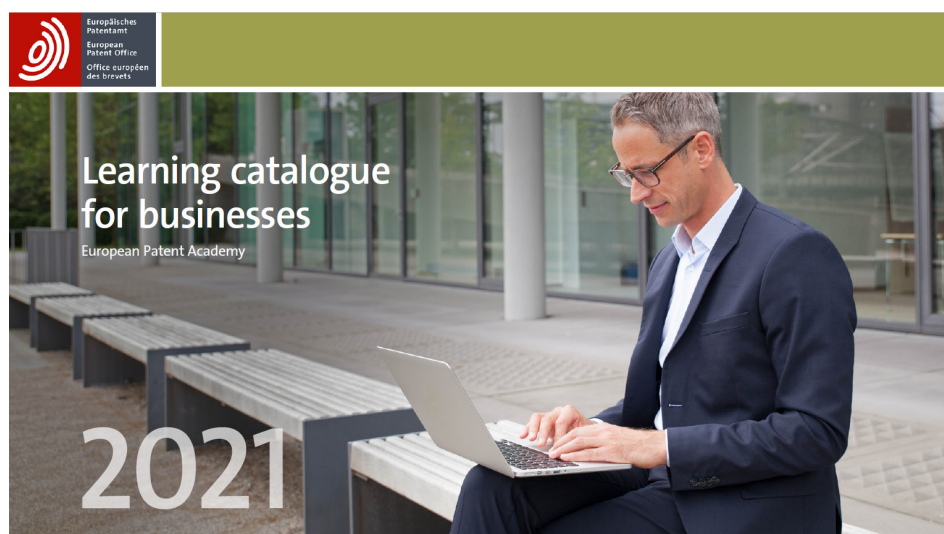
Figure 18 – Catalogue 2021 des formations destinées aux milieux universitaires



Source : OEB

Les nouveaux formats de formation numériques lancés en 2021 ont été bien fréquentés et appréciés, comme la série de cours magistraux de niveau avancé sur l'alimentation et les technologies vertes ainsi que les visites d'étude virtuelles. Les cours au rythme de l'apprenant ont été personnalisés de façon à mieux répondre aux besoins des institutions académiques. De nouveaux cours magistraux ont été élaborés afin de mettre à jour leur contenu, d'en adapter la durée et d'utiliser ces cours comme référence obligatoire avant d'organiser des événements de formation en direct.

Figure 19 – Catalogue 2021 des formations destinées aux entreprises



Source : OEB

L'Académie a mis en place un nouveau cadre de formation modulaire sur la PI intitulé "Du laboratoire au marché". Dix modules de formation alliant théorie et études de cas fondés sur l'expérience de finalistes et de lauréats du Prix de l'Inventeur européen ont spécialement été conçus pour répondre aux besoins des universités technologiques et scientifiques.

L'Académie a organisé et soutenu pas moins de 36 évènements à l'intention d'entreprises, de PME et de professionnels de la gestion de la PI, dont deux conférences d'envergure, l'une portant sur les objets de la recherche ("Search Matters") et l'autre sur la commercialisation des technologies à forte croissance ("High-growth technology business conference"). La première est un évènement phare qui s'est transformé avec succès en conférence en ligne et a été réservé longtemps à l'avance. Une conférence de lancement sur l'initiative des entreprises spécialisées dans les technologies à forte croissance a présenté les principaux thèmes de la série d'ateliers sur la commercialisation des technologies organisés en automne 2021. Les ateliers ont été approfondis lors de séminaires sur le financement et la protection des innovations relatives aux bases de données, les nouvelles études de cas relatives au transfert de technologies, l'évaluation de la PI, l'exploitation par les entreprises de l'information brevets et l'utilisation d'outils de recherche de l'OEB pour la prise de décisions commerciales.

Afin de maximiser les synergies entre les différents cours, le programme de formation est modulaire. Le contenu élaboré et testé dans un projet spécifique est soumis à une évaluation après l'évènement en vue d'être intégré dans les cours. Afin de favoriser davantage sa diffusion, le contenu et les sessions de formation sur la stratégie, l'évaluation, la protection et la commercialisation en matière de PI existent soit uniquement au format numérique soit sont enregistrés et post-produits pour diffusion.

5.3 Litiges en matière de brevets et mise en œuvre des brevets

Le domaine des litiges en matière de brevets et de la mise en œuvre de ces derniers met l'accent sur la création et la promotion de l'expertise juridique pertinente pour les juges et les professionnels du droit et coordonne les activités de formation dans ce domaine. Au total, 105 heures d'étude et de cours magistraux ont été organisées pour 1 045 participants.

L'Académie a mis en œuvre son partenariat avec le comité préparatoire de la juridiction unifiée du brevet (JUB) et fourni une troisième série de formations de base sur la brevetabilité et la contrefaçon à l'intention des juges candidats à la JUB. Le cours sur la contrefaçon était également accessible aux juges nationaux ayant un niveau d'expérience similaire. Dans des ateliers distincts, des juges nationaux spécialisés ont rencontré des membres et des présidents de chambres de recours pour un échange de vues sur la pratique et les approches de questions fondamentales, notamment l'interprétation des revendications et les Directives d'examen modifiées.

Entreprises :
5 165 participants
36 évènements de formation
190 heures de cours magistraux
91 heures de cours d'apprentissage en autonomie

Mise en œuvre des brevets :
1 045 participants
8 évènements de formation
53 heures de cours magistraux
52 heures d'apprentissage en autonomie

Figure 20 – Catalogue 2021 des formations sur la mise en œuvre des brevets



Source : OEB

La Conférence de Venise (Le forum des juges européens) s'est tenue en ligne et a permis à des juges spécialisés d'échanger leurs points de vue et de débattre avec des avocats spécialisés dans les litiges en matière de brevets et des membres des chambres de recours. La conférence sur les chambres de recours et les décisions clés a accueilli plus de 800 participants dont la moitié environ étaient extérieurs à l'OEB, avec essentiellement des conseils en brevets, des conseillers internes et des juges.

6. Conclusion

La formation joue un rôle essentiel pour garantir que les utilisateurs du système du brevet européen possèdent les connaissances et les compétences nécessaires dans le monde complexe d'aujourd'hui. La formation continue est particulièrement importante dans le domaine des brevets, puisqu'elle permet d'évoluer et de s'adapter avec succès dans un domaine en évolution constante. Les produits et activités pédagogiques de l'Académie européenne des brevets contribuent à promouvoir la compréhension, assurer la durabilité et stimuler la capacité d'innovation de l'Europe.

Dans un contexte de changements, de priorités qui évoluent, de nouveaux besoins pédagogiques et de disruption technologique, l'OEB a lancé en 2020 le *plan pour l'Académie européenne des brevets* qui se fonde sur les piliers de la coopération, de la certification, de la transformation numérique et de la modularité. Comme exposé plus haut, 2021 a été une année importante pour mettre en œuvre le *plan* ainsi que le Plan stratégique 2023. L'année s'est achevée par des évolutions primordiales concernant les structures de l'Académie et par une croissance exponentielle de la diversité et du nombre d'utilisateurs des services de l'Académie qui a été favorisée par la transformation numérique.

Les besoins auxquels nous avons répondu en 2021 existeront toujours en 2022. L'Académie s'efforce de tirer parti des expériences faites en 2021 afin de satisfaire aux attentes des parties prenantes et d'accompagner les évolutions technologiques en mettant en œuvre des programmes plus hybrides et en consolidant ses activités numériques au cours de ce processus.